

<http://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2013-bac-pro.html>



Communiqué de presse

Rentrée 2013, bac pro, déprécarisation...

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : lundi 26 novembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-[FSU](#) reçu par le cabinet du Ministre de l'Agriculture

Le SNETAP-FSU a été reçu par le directeur de cabinet du Ministre de l'Agriculture, Philippe Mauguin, le 21 novembre 2012. Cette audience faisait suite à notre interpellation du Ministre sur les conditions d'organisation de cette année scolaire et de préparation de la prochaine, qui était partie pour se dérouler dans la stricte continuité des années précédentes, qui ont vu la régression progressive du service public.

Après la nomination d'une nouvelle directrice générale et une reprise du dialogue, le directeur de cabinet a affirmé le souhait du Ministre de donner la priorité à l'enseignement agricole public et de lui fixer des orientations claires qui permettent de lui donner un nouveau souffle. Cela devrait pouvoir se traduire par la fin des plafonnements autoritaires des effectifs des lycées agricoles publics, avec un retour à un prévisionnel permettant les ajustements nécessaires en fonction des demandes de nos usagers. La Directrice Générale a également confirmé que la carte des formations [BTSA](#) et classes préparatoires resterait définie nationalement, contrairement au projet de déconcentration de la précédente [DGER](#).

Si le SNETAP apprécie positivement ces éléments, il n'en est pas de même sur d'autres sujets. Alors que le SNETAP demande, au regard des résultats calamiteux de la session 2012 du bac professionnel, de mettre à l'étude la mise en place d'un cursus en 4 ans pour les élèves qui éprouvent des difficultés, au travers de l'extension de classes spécifiques adaptées, cette démarche un temps envisagée semble devoir être repoussée pour des raisons d'affichage qui ne sont assurément pas à la hauteur des enjeux.

Concernant la résorption de la précarité, le directeur de cabinet a confirmé la décision du Ministre de ne pas créer à ce stade d'emplois pour titulariser les agents sur budget ([CFA](#), [CFPPA](#), enseignement supérieur). S'il a réaffirmé sa volonté d'élargir l'accès au [CDI](#) et de rechercher des solutions pour les agents dont le contrat est arbitrairement plafonné à 70%, cela ne constitue pas une vraie réponse à la revendication du SNETAP de titularisation de ces agents. Et même s'il ne s'est pas dit fermé à explorer la voie d'une titularisation sur place, il a souligné que la notion de plafond d'emplois apparue avec la [LOLF](#) compliquait singulièrement l'approche retenue en 2001 dans le cadre de la loi Sapin. Pour le SNETAP, les limites du dispositif des postes gagés, comme les difficultés d'ordre budgétaire évoquées, ne sauraient constituer des raisons valables pour renoncer. Le droit des agents sur budget à une réelle déprécarisation doit prévaloir et cela relève d'une décision politique à assumer.

Si l'on perçoit quelques signes positifs, dans le discours et en terme d'évolution du budget, on constate que des blocages persistent sur des questions que nous considérons fondamentales. Le SNETAP continuera donc à mobiliser les personnels afin que leur voix soit pleinement entendue et les blocages levés.

Paris, le 23 novembre 2012